



Demande infos sur prolongation aide juridictionnelle

Par Dighenis

Bonjour, j'ai effectué une plainte avec constitution de partie civile auprès d'un doyen des Juges d'instruction pour une affaire de fraude d'identité dont j'avais la victime, et j'avais obtenu l'aide juridictionnelle dans le cadre de cette procédure pénale, toutefois, cette procédure a été classée et j'ai donc fait appel par la suite. À ce titre, je voudrais savoir si je dois encore renouveler la même demande d'aide juridictionnelle après avoir interjeté appel dans cette même procédure ou si cette aide juridictionnelle déjà acquise est encore valable puisqu'il s'agit toujours de la même procédure, sauf qu'elle est en appel ?